

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017
Affiché le 30 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le 23 mai à 21h20, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 17 mai 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 26

Étaient présents : DUPONT Paul- MARTIN Nicole- DELRUE Francis- DELCOURT Michel- LELONG Jeannette- BOUREL Hervé- DUPONCHEL Marie-Claire -CARDON Monique – PAQUIER Michel- DUFOUR Isabelle- DEGOUEY Christiane- PLANCQ Serge- - - VERBECQUE Karl- BELBENOIT Agnès- BISKUP Marie-Paule - STEFANIAK Monique -CHARTIER Bruno- CHEVALIER Emmanuelle- HAMRIT Guy- WIART Benoit- GUSTIN Jacques.

Étaient absents excusés : COPINE Lydia (pouvoir donné à Monique CARDON)- SEINGIER Sophie (pouvoir donné à Agnès BELBENOIT)- MASQUELIER Pascal (pouvoir donné à Michel PAQUIER)- HERMAN-BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à Bruno CHARTIER)- BAGEIN Philippe (pouvoir donné à Karl VERBECQUE).

Était absent non excusé : KIJOWSKI Pawel

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 21h20 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Madame Marie-Claire DUPONCHEL.

1. Adoption du Procès Verbal – séance du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017

Monsieur Bruno CHARTIER fait part de son incompréhension sur le décompte des voix au moment du vote sur le montant de la subvention accordée à l'association le club des aînés. Il estime qu'il convient de ne pas compter la procuration qu'il détenait dans le décompte des voix POUR. En effet, il considère que ce vote n'était pas prévu à l'ordre du jour.

Sur ce point, Monsieur le Maire répond que le vote des subventions aux associations figurait à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal et que, face au débat lié au montant de la subvention à accorder au club des aînés, il a été décidé de mettre au vote le montant de cette subvention.

Sur l'utilisation de la procuration par un élu, il est rappelé que la procuration repose sur le lien de confiance entre le mandant et le mandataire. Si le mandant n'a pas donné de consigne particulière pour un point à l'ordre du jour, le mandataire est libre d'utiliser le pouvoir comme il le souhaite (pour, contre, abstention). Pour les cas exceptionnels de points d'ordre du jour complémentaire non énumérés dans la convocation adressée, le Maire est tenu de demander l'autorisation aux conseillers municipaux pour examiner ces points. S'il obtient l'accord, il est prévu que l'élu détenant une procuration pourra l'utiliser dans le sens qu'il juge être celui du mandant (Pour, Contre, Abstention).

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Extension des équipements communaux-lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du groupe de travail Baisieux 2016-2036 chargé de réfléchir aux besoins de la commune en termes d'écoles, d'équipements sportifs et culturels. Ce groupe de travail présidé par Monsieur Francis DELRUE s'est réuni depuis plusieurs mois et ses conclusions ont été présentées le 23 mai 2017.

Le pré-programme établi par le groupe de travail se présente comme suit :

- Extension de l'école Paul Emile Victor : création de 7 classes, d'une cantine, d'une cour et d'un préau;
- Création d'un équipement sportif multifonction : bâtiment et vestiaires ;
- Création d'un équipement culturel polyvalent ;
- Création de places de parkings.

Le coût prévisionnel des travaux et VRD au stade du pré-programme sera d'environ 8 000 000 d'euros HT.

Au vu du montant estimé et des objectifs architecturaux et financiers à atteindre, ce marché de maîtrise d'œuvre se situe au dessus des seuils européens et il convient d'appliquer les dispositions prévues à l'article 88 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Ces dispositions prévoient l'obligation de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de bâtiments neufs.

Le concours va se dérouler de la façon suivante :

- Un avis d'appel à candidatures va être adressé au JOUE (Journal officiel de l'Union européenne), au BOAMP (bulletin officiel des marchés publics) et à la Voix du Nord ;
- Parmi les candidatures reçues, au minimum trois candidats seront retenus pour concourir. Cette liste sera arrêtée après examen par un jury selon des critères de sélection qui figureront dans l'avis d'appel public à concurrence (50% sur les références des candidats et 50 % sur la qualité des équipes des candidats) ;
- Le règlement du concours sera ensuite adressé aux candidats retenus lesquels seront invités à remettre leurs prestations. Ces dernières seront ensuite évaluées par le jury ;

- Les candidats non lauréats recevront une indemnité égale à 30 000 euros HT.

Pour permettre le choix des candidats admis à concourir puis du candidat lauréat, il conviendra de fixer, conformément à l'article 89 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la composition du jury de concours appelé à siéger.

Monsieur le Maire précise que la composition du jury pourra être débattue et fixée ultérieurement.

Monsieur Guy HAMRIT, conseiller municipal, évoque la possibilité pour deux candidats de fusionner après la première étape de la procédure.

Monsieur Jacques GUSTIN, adjoint au Maire, indique que le règlement du concours devra préciser les règles applicables au concours.

Monsieur Benoît WIART demande des précisions sur le montant de l'indemnité prévu pour les non lauréats.

Sur ce point, Monsieur le Maire et M. DELRUE précisent que ce montant a été fixé pour permettre à des candidats de qualité de participer à ce concours.

Monsieur GUSTIN propose, afin d'avoir trois candidats composés d'équipe différente (architecte, ingénierie...), d'indiquer, dans le règlement du concours, que les équipes d'ingénierie des trois candidats retenus devront être composées de personnes différentes.

Après en avoir délibéré, Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- d'approuver le programme de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à organiser et lancer le concours de maîtrise d'œuvre comme décrit ci-dessus.

3. Affaires scolaires-classe de découverte en Angleterre-école PEV

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 13 mai 2003, le Conseil Municipal a établi des dotations scolaires en excluant les classes vertes et les classes de neiges qui doivent faire l'objet d'une dotation particulière.

Le montant de la dotation pour les séjours pédagogiques organisés au bénéfice des scolaires est arrêté à 8,5 Euros par jour et par enfant.

Pour l'exercice 2017, un effectif de 75 élèves du groupe scolaire Paul Emile Victor a la possibilité de partir en classe de découverte linguistique en Grande Bretagne du 06 au 09 juin 2017.

Compte tenu de ces éléments, Madame Nicole MARTIN, Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal le versement d'une dotation d'un montant de 2 550 € au bénéfice du groupe scolaire Paul Emile Victor pour permettre aux enfants concernés de partir en classe de découverte Linguistique en Grande Bretagne du 06 au 09 juin 2017.

Madame Emmanuelle CHEVALIER, conseillère municipale, interroge Madame MARTIN sur les conséquences de l'attentat de Manchester survenu le 22 mai 2017 et la possibilité pour l'Académie de Lille d'annuler cette classe de découverte en cas de risques élevés pour la sécurité des enfants.

Sur ce point, Madame MARTIN précise que ce type d'annulation est possible.

Après en avoir délibéré, Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 2550 euros au bénéfice du groupe scolaire Paul-Emile Victor pour la classe de découverte en Grande-Bretagne organisée du 06 au 09 juin 2017.

4. Affaires scolaires- classe de découverte en Normandie- école du Sacré Cœur

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 13 mai 2003, le Conseil Municipal a établi des dotations scolaires en excluant les classes vertes et les classes de neiges qui doivent faire l'objet d'une dotation particulière.

Le montant de la dotation pour les séjours pédagogiques organisés au bénéfice des scolaires est arrêté à 8,5 Euros par jour et par enfant.

Pour l'exercice 2017, un effectif de 32 élèves de l'école du Sacré Cœur a la possibilité de partir en classe de découverte en Normandie du 03 au 07 avril 2017.

Le coût global de cette classe de découverte est de 420€ par enfant, soit 13 441 euros.

Compte tenu de ces éléments, Madame Nicole MARTIN, Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal le versement d'une dotation d'un montant de 1360 Euros au bénéfice de l'école du Sacré Cœur pour permettre aux enfants concernés de partir en classe de découverte en Normandie du 03 au 07 avril 2017.

Après en avoir délibéré, Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 1360 euros au bénéfice de l'école du Sacré Cœur pour la classe de découverte en Normandie du 03 au 07 avril 2017.

5. Questions diverses

1) Organisation de la Caravane Van le dimanche 28 mai 2017

Monsieur le Maire précise que la commune de Baisieux accueille cet événement pour la dernière année et appelle aux bénévoles des élus membres du conseil municipal pour l'organisation.

2) Conseil Municipal des Jeunes

Madame Marie-Paule BISKUP indique qu'une réunion du CMI est prévue le samedi 27 mai matin. Il est prévu que les jeunes s'occupent du calendrier des fêtes 2018 pour choisir les illustrations.

Elle indique qu'une fresque a été réalisée par les jeunes du CMJ sur la place du général de Gaulle et qu'une inauguration sera organisée prochainement en présence de la Voix du Nord et des élus.

Monsieur le Maire félicite les jeunes et les élus pour ce projet et propose qu'un article soit réalisé dans le prochain bulletin municipal.

3) Nouvelles Activités Périscolaires

Plusieurs élus du conseil demandent des précisions sur les annonces du nouveau Gouvernement de revenir à la semaine de quatre jours à l'école. Sur ce point, Monsieur le Maire souhaite attendre la publication du décret.

4) Actualités des écoles

Pour l'école Paul-Emil Victor et l'école Saint Jean Baptiste, Madame MARTIN, Adjointe, indique que le spectacle de fin d'année est prévu le 1^{er} juillet juin et la distribution des dictionnaires le 30 juin. Pour l'école du Sacré Cœur, la fête de l'école est organisée le 10 juin.

5) Organisation de la fête nationale 2017

A une question posée par Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller municipal, sur le coût du feu d'artifice 2017 organisé en mutualisation avec la commune de Willems, Monsieur le Maire précise que les artifices sont payés par la commune de Baisieux, la commune de Willems prenant à sa charge d'autres dépenses liées à cet événement (DJ...). Il indique qu'il s'agit d'un arrangement avec la commune de Willems en contrepartie notamment de la mise à disposition de salles pour des spectacles organisés par des associations basiliennes.

6) Questions de Monsieur Michel PAQUIER, Conseiller municipal

-Circulation et comptages des véhicules dans Baisieux

Monsieur Michel PAQUIER interpelle les élus sur la circulation rue de Lille, rue de Saint Amand, rue Louis Deffontaines et les solutions pour réduire les bouchons.

Sur ce point, Monsieur le Maire précise que des comptages ont été demandés à la MEL. Les résultats ont été communiqués récemment à la commune et les chiffres relatifs au trafic et à la circulation ne font pas apparaître de hausse majeure du trafic.

-Utilisation de la benne déchets verts sur le parking de l'usine Sommer

Monsieur Michel PAQUIER interpelle les élus sur l'utilisation de la benne déchets verts par des habitants qui résident en Belgique ou dans les communes voisines non membres de la MEL. Sur ce point, Monsieur BOUREL, Adjoint au Maire, rappelle que cette benne est mise à disposition par la MEL au profit des habitants des communes de la MEL.

-Affichage sauvage

Monsieur Michel PAQUIER interpelle les élus sur l'affichage sauvage sur la commune et rappelle que les associations ont signé une charte et se doivent de respecter le règlement local de publicité.

Sur ce point, Monsieur BOUREL, Adjoint, rappelle que les élus sont au fait de cette problématique. Il indique également qu'une réunion de la commission cadre de vie est prévue dans les prochaines semaines et sera chargée de faire des propositions (par exemple en permettant la création d'une brigade citoyenne chargée de lutter contre ces mauvaises pratiques).

-Vitesse et Stationnement

Sur la question posée par Monsieur PAQUIER sur la matérialisation du parking de l'usine Sommer, Monsieur BOUREL répond que le parking est désormais matérialisé par le chiffre 3.

Sur le stationnement des véhicules des adhérents des jardins familiaux sur le chemin pour piétons, un rendez-vous en Mairie est prévu entre Monsieur BOUREL, Adjoint Madame CARDON, conseillère déléguée, et le Président de l'association dans les meilleurs délais.

Concernant le stationnement des véhicules devant les barrières de l'école PEV et sur la piste cyclable côté rue Rimbaud, malgré le plan Vigipirate, Monsieur le Maire indique que la gendarmerie sera de nouveau informée.

Monsieur Michel PAQUIER demande aux élus la mise en place de panneaux d'interdiction aux deux roues à moteurs sur les grilles de l'école P E V, à chaque extrémité de la raquette (risque d'accident pour ceux et celles qui sortent de la garderie ou de l'école). Sur ce sujet, Monsieur BOUREL, Adjoint, indique que le problème est connu et que des solutions sont en train d'être recherchées.

Monsieur Michel PAQUIER interpelle Monsieur le Maire sur les voitures tampons sur les parkings et stationnements non assurés.

Sur ce sujet, Monsieur le Maire et Monsieur BOUREL précisent que la commission sécurité et stationnement est chargée de formuler des propositions aux élus. La gendarmerie est systématiquement avertie.

Monsieur Michel PAQUIER demande aux élus du conseil où se situe la fin de la zone limitée à 30 km/h rue de l'église.
Monsieur BOUREL, Adjoint, indique que la fin de la zone 30 se situe à l'intersection avec la rue Louis Deffontaines.

Monsieur Michel PAQUIER précise que les riverains de la rue de Willems demandent davantage de contrôles car les voitures et camions y roulent de plus en plus vite et les maisons tremblent. Il rappelle que plus de 10000 véhicules jour circulent. Sur ce point, Monsieur le Maire propose d'en reparler avec la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.